

Extrait des délibérations du conseil communautaire

**Désignation des représentants de la 3O auprès
du Comité de l'eau et de la biodiversité.**

Séance du 03/10/2020

Délibération n° 103

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 24

Absents : 16

Votants : 29

- dont « pour » : 29
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 03 octobre 2020 à 08h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 25 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la MJC de Mangajou.

Présents :

ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, ALLAOUI Mohamed, BOINA M'ZE Salim, BOINAHERY Ibrahim, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadani,.

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ATTIBOU Zaïnati, BOINAIDI Habachia, BOURA Zaounaki Fatima, CHANFI Bibi, MADI Fatima, MDALLAH Anlamati, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati.

Procurations :

- SAID-SOUFFOU Soula à IBRAHIMA Saïd Maarifa
- MADI OUSSENI Mohamadi à ISSOUFFI Ramadani
- ABDOU Fatima à CHANRANI Daoudou
- ABDALLAH Oidhuati à MOHAMED MROUDJAE Issoufa
- AMBDI Youssouf à SAID Mariame

Absents : AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, AMBDI Youssouf, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, BACAR SOILIH Inchaty, HALIDI Hadidja, MADI OUSSENI Mohamadi, RAMA Ahmed, SAID-SOUFFOU Soula, SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, MOHAMED Zaïnaba.

Secrétaire de séance : Mme SAID Mariame.

Le conseil communautaire,

Anciennement appelé Comité de bassin, depuis le 12 juillet 2017 il prend la dénomination de Comité de l'eau et de la biodiversité. Ce changement qui concerne les départements d'Outre-mer est devenu une réalité à Mayotte

Il s'agit d'une assemblée de 39 membres regroupant différents acteurs de la sphère publique et de la société civile. Elle est chargée de débattre et de définir de façon concertée les grands axes de la politique de gestion des ressources en eau et de préservation de la biodiversité à l'échelle du bassin hydrographique de Mayotte. Il revient à ce comité d'élaborer et de suivre la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de la stratégie régionale de la biodiversité. Son avis sera également pris en compte lors de l'élaboration du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) pour la préservation des continuités écologiques.

L'article 5 – 1 de l'arrêté ministériel du 14/04/2017 instituant le comité de l'eau et de la biodiversité à Mayotte précise sa composition comme suit :

- un délégué pour les groupements de collectivités territoriales compétents en eau potable et assainissement ;
- un délégué pour les groupements de collectivités territoriales compétents en élimination et valorisation des déchets ;
- **sept délégués pour les établissements publics de coopération intercommunale.**

Ainsi, le conseil communautaire est sollicité pour désigner 4 représentants de la 3CO auprès du Comité de l'Eau et de la Biodiversité (ils sont en fait candidats à la candidature).

Ces délégués sont désignés par l'association des maires de Mayotte.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

De désigner **les conseillers communautaires dont les noms suivent** comme représentants de la 3CO auprès Comité de l'eau et de la biodiversité de Mayotte :

1. **M. BOINAHERY Ibrahim**
2. **M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa**
3. **Mme MROIVILI MOILIM Amina**
4. **M. ALLAOUI Mohamed**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



M. Said Maanrifa IBRAHIMA

